

PAS DE CALAIS

Bourse aux projets de Calais

La Ville de Calais veut encourager les projets des jeunes et offre une bourse pour ceux retenus.

Elle s'adresse aux :

- Calaisiens âgés entre 16 et 30 ans
- pour un projet culturel, social, artistique, sportif, santé, humanitaire si l'implication de jeunes Calaisiens est confirmée

Les jeunes intéressés doivent se rapprocher d'une association support, correspondant à la thématique abordée.

Après présentation, examen et approbation du dossier par la commission, la bourse est versée sur le compte bancaire de l'association support.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le référent au service Jeunesse au 03 21 46 20 72

<https://www.calais.fr/fr/Ville-de-Calais/vivre-a-calais/famille-8-education/jeunesse/566efdf5655e3e12cd397e7c/la-bourse-aux-projets>

SOMME

Aide aux projets de la Fondation UPJV

La Fondation UPJV finance une partie de la mise en oeuvre d'un projet proposé par des étudiants de tout niveau, inscrits à l'UPJV. Le bénéficiaire de la dotation devra justifier l'utilisation des fonds alloués, qui ne pourront excéder 5 000 € par projet.

Le dépôt de candidature se fait généralement de juillet à fin octobre. Le projet doit se dérouler en 1 an, avec la possibilité de le renouveler une fois.

Le versement de la dotation financière sera effectué en 3 fois :

- 50% du montant de la dotation seront versés à l'engagement du projet, après signature d'un accord tripartite entre le porteur, l'association soutenant le projet et la Fondation de l'UPJV.
- 25% de la dotation pourront être versés selon l'avancement du projet, et à la suite de la présentation d'un bilan d'étape, à mi-parcours sur production d'un bilan financier.
- Le solde de la dotation sera versé après production d'un rapport final d'exécution et d'un bilan financier accompagné également des pièces justificatives.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter :

<http://appelaprojetsfondation@u-picardie.fr>

<https://www.u-picardie.fr/espace/fondation/appels-a-projets/>

Idées en action de la ville d'Amiens

La ville propose une participation à hauteur de 80 % de la somme totale (2 000 € maximum) du projet porté par un jeune. Celui-ci doit :

- être âgé de 13 à 25 ans
- résider, ou étudier, ou travailler ou encore pratiquer une activité à Amiens

Le jeune doit pouvoir financer son projet d'au moins 20 %.

<https://www.amiens.fr/vivre-a-Amiens/Jeunesse/Je-participe>

Si votre commune n'est pas dans ce document, n'hésitez pas à la contacter, elle propose peut-être des aides

Dispositif "Ose tes idées" de la CAF de la Somme

Il s'agit d'un dispositif de la Caf de la Somme qui propose aux jeunes de 13 à 25 ans une aide à hauteur de 1 000 € pour développer un projet en France ou à partir de la France. Le dossier est à télécharger sur le site de la CAF et à le remettre au service développement social local ou par mail.

osetesidees.cafamiens@caf.cnafmail.fr

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-somme/offre-de-service/enfance-et-jeunesse/osetesidees-la-caf-t-aide-a-realiser-tes-projets>

Vos contacts dans la région



NORD

Mairie de Tourcoing

10 place Victor
Hassebroucq
59200 Tourcoing
Tél : 03 20 23 37 00
www.tourcoing.fr/

Ville de Cambrai

2 rue de Nice
59400 Cambrai
Tél : 03 27 73 21 00
www.villedecambrai.com/jeunesse/

Ville de Hem

42 rue du Général Leclerc
59510 Hem
Tél : 03 20 66 58 00
www.ville-hem.fr/

OISE

Communauté d'agglomération du Beauvaisis

48 rue Desgroux
Direction du Développement
Service Enseignement Supérieur
60000 Beauvais
Tél : 03 44 15 68 67
www.beauvaisis.fr/

PAS DE CALAIS

Hôtel de Ville de Calais

Place du Soldat Inconnu
CS30329
62107 Calais Cedex
Tél : 03 21 46 62 00
www.calais.fr

Amiens Métropole

BP 2720
80027 Amiens Cedex
Tél : 03 22 97 40 40
www.amiens.fr/

Toute l'information jeunesse en Hauts-de-France est sur www.ij-hdf.fr

Suivez toute l'actualité et les bons plans du CRIJ Hauts-de-France sur :



Vous pouvez retrouver notre dossier consacré à l'aide aux projets sur notre site internet : www.ij-hdf.fr/Informations/monter-son-projet-aides-et-conseils



Aides aux projets dans les Hauts de France



Les aides nationales

Appel à projets jeunes (APJ) «Mieux vivre en milieu rural» de la MSA

Il concerne les groupes composés d'au moins trois jeunes âgés de 13 à 22 ans, assurés à la MSA ou vivant en milieu rural. Il se déroule en 2 étapes, une pré-sélection au niveau départemental afin de désigner le lauréat qui concourra en 2ème partie au niveau national. Une aide de 1 550 € à 2 500 € récompensera le lauréat. Contactez la MSA de votre département.

<https://www.msa.fr/lfp/evenements/apj>

Culture actions

Dispositif du CNOUS et du réseau des CROUS, Culture actions s'adresse aux étudiants souhaitant développer un projet artistique et/ou citoyen.

Les champs d'action sont multiples : solidarité, environnement, sport, création artistique étudiante dans tous les domaines culturels (arts-visuels - cinéma - danse - théâtre, musique, photographie etc.), projets de culture scientifique et technique. Chaque CROUS décide du montant alloué en fonction de la pertinence du projet et des retombées dans le milieu étudiant. Pour plus d'information, contactez le service culturel du Crous d'Amiens. Les coordonnées dans notre carnet d'adresses.

www.crous-amiens.fr/ - www.crous-lille.fr

Vous pouvez vous adresser au service culturel du CROUS pour vous aider à monter votre projet.

Bourse déclics jeunes de la Fondation de France

Elle permet aux jeunes de 18 à 30 ans de réaliser leur projet dans des secteurs variés : action sociale, culture, humanitaire, scientifique, artisanat. En 2015, la Fondation de France alloue une quarantaine de bourses. Le montant est de 7600 €.

<https://www.fondationdefrance.org/fr/declics-jeunes-un-concours-pour-soutenir-les-jeunes-vocations>

Bourse Zellidja

C'est une aide qui finance jusqu'à 90 % des vacances dans la limite de 300 € d'aide.

Elle s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans, résidant en France et justifiant d'un petit revenu (Revenu Fiscal de Référence inférieur à 17 280 €/an) et/ou jouissant d'un statut spécifique :

- étudiant boursier
- apprenti et autres contrats de formation en alternance
- contrat aidé
- service civique
- bénéficiaire de la garantie jeune
- suivi par l'aide sociale à l'enfance
- ou en école de la deuxième chance

Il est possible de partir en couple ou entre amis.

<https://depart1825.com>

Bourses du ministère de la culture

Les aides individuelles à la création sont délivrées par le ministère de la culture. Ces aides permettent d'accompagner les artistes dans un projet touchant à tous les domaines de la création contemporaine. L'aide attribuée ne peut dépasser 8000 €. Pour connaître les modalités, veuillez contacter la DRAC.

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-creation/Arts-visuels>

Fondation d'entreprise EDF

Elle récompense par les «Trophées des Associations» des petites et moyennes associations qui ont monté des projets en direction des moins de 30 ans sur des thèmes déterminés.

<https://fondation.edf.com/> - <https://fondation.edf.com/deposez-un-projet/>

Initiatives étudiantes du Conseil régional

Il s'agit d'un soutien aux étudiants de la région pour les aider à développer leurs projets dans des domaines divers : action sociale, environnement, culture, sport, humanitaire, projets à vocation professionnelle. Il faut appartenir à une association d'étudiants d'un établissement d'enseignement supérieur des Hauts de France. Le montant de l'aide est plafonné à 4 000 € et ne peut couvrir que 50% maximum du budget prévisionnel. Un cofinancement d'autres partenaires ou un autofinancement de l'association est obligatoire.

https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id_dispositif=68

Les aides des Conseils départementaux

Cap'Jeunes du Conseil départemental de l'Aisne

Le Département octroie une aide aux jeunes en échange de quelques heures de bénévolat, afin de leur donner la possibilité d'alléger une dépense nécessaire à leur projet personnel, entre autres à l'accès :

- à la culture
 - ou au sport
- Elle s'adresse aux jeunes de :
- de 16 à 21 ans compris
 - ayant un projet nécessitant cette dépense
 - domiciliés ou parents dans l'Aisne

Le montant de l'aide, qui est donné par le Conseil départemental d'une part et par l'organisme d'accueil d'autre part, doit être inférieur ou égal à la dépense et se fait selon le nombre d'heures de bénévolat :

280 € pour 35h

560 € pour 70h

<https://www.aisne.com/a-votre-service/jeunesse/capjeunes-pour-les-projets-des-jeunes>

Bourse initiatives jeunes du Pas de Calais

C'est une aide favorisant les projets individuels ou collectifs de jeunes de 16 à 25 ans révolus, domiciliés dans le Pas-de-Calais.

Le projet peut être porté par une personne, un groupe, une association ou une junior association. Elle est de 500 € pour un projet individuel et de 2 500 € pour un projet collectif. Elle ne peut couvrir que 50 % du budget prévisionnel.

Différents domaines de projets sont possibles.

La demande est à déposer au moins 3 mois avant la date de réalisation auprès d'une structure partenaire. Rapprochez-vous d'une structure relais Information Jeunesse ou d'une maison du département. Elles pourront vous aider dans le montage de votre projet.

<https://jeunesdu62.fr/Mes-projets/Bourse-initiatives-jeunes-aide-aux-projets>

Les aides des communes

NORD

Tourcoing projets jeunesse

La ville de Tourcoing octroie une aide technique et financière pouvant atteindre 800 euros, pour des projets de jeunes.

Elle s'adresse à des jeunes de moins de 25 ans, résidant Tourcoing, désirant monter un projet dans la culture, le sport ou la solidarité.

Les projets sont à déposer en ligne, la date butoir est le 9 octobre.

Si le projet est retenu, le jeune aura un stand lors d'un salon en novembre où il le défendra. C'est lors de cette manifestation qu'un jury désignera les lauréats de chaque catégorie.

Les jeunes peuvent se faire accompagner par la maison de la jeunesse et des étudiants pour monter leur dossier de participation.

<https://www.tourcoing.fr/Ma-vie-pratique/Jeunesse>

Bourse initiative jeunesse de Cambrai

Elle est destinée à aider les jeunes à monter leur projet dans l'un des domaines suivants : culturel, social, sportif, humanitaire ou de solidarité.

Pour en bénéficier il faut être âgé de moins de 30 ans et cambrésien. Le montant de cette aide peut s'élever jusqu'à 760 €.

<https://www.villedecambrai.com/jeunesse/bourses-et-aides/bourse-initiatives-jeunes>

Pass à l'action - Initiatives jeunes de la ville de Hem

La ville octroie une aide pour un projet de jeunes, son montant ne peut dépasser 50 % du coût total du projet.

Elle s'adresse aux jeunes :

- de 16 à 25 ans
- domiciliés dans la ville
- Ce projet doit avoir pour but :
- favoriser l'échange, l'ouverture sur les autres
- mettre en valeur l'expression artistique, culturelle ou sportive des jeunes
- un intérêt général sous forme événementielle, préventive, sociale
- la mise en avant des valeurs de la protection de l'environnement et du développement durable

Le dossier est à retirer au point information jeunesse - Maison de l'emploi et des services publics - Parvis Berthelot - 03 20 66 58 11 pij@ville-hem.fr

<https://www.ville-hem.fr/enfance-jeunesse/jeunesse/aides-aux-jeunes/>

OISE

Bourses aux initiatives et projets étudiants de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis

La CAB propose une bourse pour les initiatives et projets des étudiants, ceux-ci doivent :

être inscrits en enseignement supérieur à Beauvais et disposer d'une carte d'étudiant valide

La bourse ne pourra excéder 50 % du total du budget de l'action, elle sera effectuée en 2 fois :

- 70 % versés à la notification de la subvention
- 30 % après l'action sur présentation du bilan

Le dossier est à télécharger sur le site ou demander par mail à <http://s.hardville@beauvaisis.fr>

Pour tout renseignement :

<http://www.beauvaisis.fr/actualites/actualites-du-beauvaisis/bipe-bourse-initiatives-projets-etudiants-2021.html>